



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/249**
7 avril 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRES IDENTIQUES DATÉES DU 24 MARS 1997, ADRESSÉES
AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE
SÉCURITÉ PAR LE CHARGÉ D'AFFAIRES PAR INTÉRIM DE LA
MISSION PERMANENTE D'ISRAËL AUPRÈS DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de me référer aux lettres datées du 27 février 1997 (S/1997/165) et du 18 mars 1997 (S/1997/233), que l'Observateur permanent palestinien a adressées respectivement au Président du Conseil de sécurité et au Secrétaire général, pour demander la convocation immédiate d'une réunion du Conseil de sécurité.

Comme vous le savez, ces lettres ne constituent pas des demandes valables de réunion du Conseil de sécurité dans la mesure où elles émanent du représentant d'une organisation et non pas d'un État, comme le stipulent la Charte des Nations Unies et le règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim

(Signé) David PELEG

** Deuxième retraitage pour raisons techniques.